

Des idées pour nos quartiers

Appel à projet 2019

Règlement

Acteur majeur du logement social, CDC HABITAT construit, gère et entretient plus de 134 238 logements en Ile-de-France et dans l'Oise. Organisme à la vocation sociale affirmée, CDC HABITAT entend favoriser l'amélioration du cadre de vie de ses locataires.

La direction interrégionale Ile de France CDC HABITAT lance l'appel à projet « Des idées pour nos quartiers », qui vise à soutenir des projets de développement social urbain au sein de ses résidences en quartiers prioritaires de la ville (QPV) et en quartier de veille, en Ile-de-France et dans l'Oise.

1) Quel type de projet ?

Les projets doivent impérativement répondre à ces priorités :

- **concerner un quartier prioritaire et exceptionnellement un quartier de veille**
- **être à destination des locataires de CDC HABITAT**
- **favoriser le mieux vivre ensemble**
- ne pas être déjà subventionné par un dispositif CDC Habitat
- intégrer la participation des habitants

L'appel à projet est ouvert à toutes thématiques cependant seront privilégiés les thèmes suivants :

- L'insertion/Prévention
- L'amélioration du cadre de vie
- La cohésion sociale : isolement, parentalité...
- Les économies d'énergie

Les projets devront répondre à une problématique locale à l'échelle d'une résidence, d'un quartier, ou d'un territoire.

Les projets doivent obligatoirement être cofinancés à hauteur minimum de 20% (par une collectivité, une institution, une fondation...). La dotation demandée à CDC HABITAT est comprise entre 2 500€ et 10 000 €. Exceptionnellement, et auegard de la qualité du projet, la dotation pourra être plus élevée.

2) Qui peut répondre ?

Cet appel à projet est ouvert aux structures associatives.

Une personne seule ne peut pas répondre à l'appel à projet. Les collectivités locales ne peuvent pas se porter candidates.

3) Comment répondre ?

Le règlement de l'appel à projet et la fiche de candidature sont disponibles sur internet, à l'adresse suivante : www.cdc-habitat.fr – Rubrique **Actualités**.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre bureau d'accueil.

Vous devez envoyer votre dossier complet au plus tard le lundi 13 mai 2019, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : CDC HABITAT – Service DSU – Appel à projet 2019 Des idées pour nos quartiers – 33 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

4) Comment les projets sont sélectionnés ?

Pour être admissible, il faut respecter les articles précédents et remettre un dossier complet. Pour être retenu à l'audition, il est nécessaire de présenter un dossier clair et lisible, de démontrer l'impact du projet pour les locataires et le quartier, et de présenter clairement le budget et les cofinancements.

Les porteurs de projet seront auditionnés le 24 juin 2019 par un comité de sélection, composé de différents professionnels de CDC HABITAT.

En fonction de la qualité du dossier et du déroulement de l'audition, le comité de sélection choisira les projets et décidera des subventions octroyées par CDC HABITAT. Les résultats seront communiqués par courrier aux porteurs de projet.

5) Le calendrier

Date limite de dépôt des projets : lundi 13 mai 2019
Pré-sélection des projets : lundi 27 mai 2019
Audition des candidats : lundi 24 juin 2019
Démarrage des projets : avant 2020

6) Suivi et évaluation

Les porteurs de projets retenus devront réaliser *a minima* une évaluation de leur projet après leur réalisation et tenir un comité de pilotage en début et en fin de projet. Les dépenses devront être justifiées en vue du versement des subventions.

Pour plus de renseignements sur l'appel à projet ou pour vous aider à élaborer les projets, vous pouvez contacter les référents de l'appel à projet, Charlène LE LANN au 01.55.03.32.75 ou Stacy SEREMES au 01.55.03.32.16 ou directement par mail charlene.lelann@cdc-habitat.fr ou stacy.seremes@cdc-habitat.fr